

ÉDITORIAL

ÉDITEUR: MICHEL SIMARD msimard@lequotidien.com • RÉDACTEUR EN CHEF: DENIS BOUCHARD dbouchard@lequotidien.com

François **St-Gelais**

fst-gelais@lequotidien.com

Comblant le trou de la 175

Les ministères des Transports et de la Sécurité publique du Québec ont tout intérêt à collaborer afin de mettre rapidement en place un protocole clair et cohérent pour encadrer l'intervention des services d'urgence sur la route 175, dans la Réserve faunique des Laurentides.

Tel que rapporté dans les pages du *Progrès-Dimanche*, la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud, une instance qui regroupe les pompiers de localités jeannoises situées autour de la route 169, a clairement signifié son intention de ne plus se rendre sur la route 175 à la fin du mois de février prochain. Par conséquent, à compter du 1^{er} mars, les pompiers de la Régie n'interviendront plus, en effet, au-delà du kilomètre 6 de la route 169.

Comme la ville de Saguenay ne dessert pas la route 175 entre les limites de Latévière et l'Étape, c'est donc au Service des incendies d'Alma qu'incombera, par défaut, le mandat de couvrir le « trou » de couverture » ainsi engendré en cas d'urgence importante.

Entente

Compte tenu du contexte et de la position géographique de sa ville, éloignée de la route 175, le maire de la Cité de l'hospitalité, Marc Asselin, qui siège également au sein du Comité de la sécurité publique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déjà indiqué qu'il souhaitait qu'une entente soit conclue avec Saguenay afin de régulariser la situation. C'est bien normal.

Il apparaît logique et nécessaire, en effet, qu'un nouveau protocole encadrant le partage des responsabilités, des couvertures d'urgence et le remboursement des coûts d'intervention dans les différentes portions de la route 175 soit conclu rapidement. Il apparaît aussi nécessaire que ce protocole soit cohérent avec les mandats et les responsabilités des municipalités situées à l'autre bout du « Parc des Laurentides », dans la région de Québec.

Il est vrai que la nouvelle route 175 à quatre voies divisées est plus sécuritaire, et que des événements nécessitant le déploiement de plusieurs véhicules incendie sont devenus rares. Mais, de tels incidents sont toujours susceptibles de survenir. On ne peut donc pas prendre de chances et jouer ainsi avec la sécurité des usagers de la route. Sur-tout dans le cas d'une artère modernisée à grands frais et qui constitue la principale porte d'entrée d'une région industrielle importante.

Dans ce contexte, il ne peut subsister de zones grises. Le MTQ et le MSPQ ont la responsabilité de s'asseoir avec tous les partenaires afin d'établir des règles de fonctionnement claires en matière d'intervention d'urgence. Ces deux ministères doivent aussi statuer sur le remboursement des frais encourus par les différents services incendies et sur ceux, le cas échéant, reliés à l'acquisition des nouveaux équipements qui pourraient s'avérer nécessaires pour accomplir ce mandat.

Ressources

La mise en place d'un tel protocole serait certainement moins coûteux que de construire et de baser en permanence des pompiers et des véhicules incendie à l'Étape. À l'heure actuelle, on retrouve à cet endroit des ambulances et un camion doté de mâchoires de vie, des ressources évidemment insuffisantes en cas d'incendie important.

On ne peut certes pas blâmer la Régie intermunicipale de sécurité incendie du sud, ni les villes d'Alma et de Saguenay de ne pas vouloir intervenir loin hors des limites de leur territoire respectif. Leur priorité doit aller à la sécurité de leurs citoyens et de leur propre localité. C'est doublement plus vrai dans le contexte actuel, alors qu'il n'existe même pas de protocole d'entente officielle entre ces instances et le gouvernement, ou que celle en place actuellement deviendra caduque prochainement, notamment quant au partage des coûts.

Dans ces circonstances, il incombe à Québec de prendre le dossier en main, d'assurer le leadership et de clarifier à brève échéance le rôle, les mandats et les responsabilités de chacune des municipalités concernées.

C'est une simple question de logique que de combler rapidement le trou dans la couverture de la route 175. N'attendons pas un événement malheureux pour agir.

CRÉ MOI, CRÉ MOI PAS...



UN DON SPECTACULAIRE

L'édition du *Progrès-Dimanche* du 26 janvier dernier présentait, en page 13, une magnifique photo de quatre personnes souriantes et heureuses. Ces dernières étaient fières, en effet, d'annoncer à la population régionale que la Banque Nationale faisait un don exemplaire de 500 000 \$ pour la relance du Juvénat de Desbiens qui devient un Centre de ressources multiples intergénérationnel. Bravo ! Ce geste est d'autant plus spectaculaire et gratuit que cette institution financière ne semble pas exiger que son nom apparaisse sur le devant de l'édifice en question en grosses lettres lisibles de très loin et aveuglantes de très proche, comme c'est le cas pour l'Auditorium Dufour !

Gaston Blackburn, président de la campagne de financement pour le groupe de Desbiens serait-il meilleur négociateur que M^{re} Pierre Mazurette de Diffusion Saguenay et que Jean Tremblay, maire de Saguenay ? La question est posée. Aux lecteurs de répondre... D'autant plus que les personnes clientes ou employées de ladite Banque profitent d'une réduction de 20 % sur le coût des entrées pour les spectacles présentés dans cet auditorium rénové. Faut-il rappeler qu'une pétition a circulé, l'automne dernier, et que 1600 personnes l'ont signée, réclamant que le nom « Auditorium Dufour » soit conservé en tout respect du patrimoine et de l'histoire régionale, suggérant également que soit bien reconnue la contribution de la Banque Nationale ? Cette démarche citoyenne, pacifique et responsable, n'a pas abouti, les divers intervenants ayant refusé d'accueillir la pétition et d'y donner suite. M^{re} Pierre Mazurette et son conseil d'administration voulaient recevoir la pétition par la poste pour la mettre aux archives ! Le maire de Saguenay, pour sa part et par téléphone, n'a rien voulu entendre, préférant

rappeler son interlocuteur à l'ordre en lui disant qu'il perdait son temps... Pour lui, un nom ce n'est pas important... même le sien !

Plusieurs démarches furent vainement tentées auprès de la Banque Nationale pour connaître les noms des personnes ayant négocié cette entente. On a même essayé de rencontrer le grand patron à Montréal en lui disant, toujours par l'entremise de son responsable des communications, qu'il était la seule personne en mesure de réparer cette malheureuse erreur historique. On lui a écrit également. En dernière analyse, ce fut une froide et catégorique fin de non-recevoir, Diffusion Saguenay étant son seul interlocuteur dans cette affaire.

Voilà un très bref résumé de ce qu'il est advenu d'une légitime requête portée par plusieurs centaines de citoyennes et de citoyens soucieux du respect de valeurs patrimoniales et historiques.

Florent Villeneuve, Chicoutimi

...

METTRE FIN À LA DÉPENDANCE

Récemment, notre gouvernement conservateur a informé les provinces des paiements de péréquation pour l'année 2014-2015. Avec une formule complexe, ces paiements permettent aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir aux citoyens des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. Pour la prochaine année fiscale, le Québec recevra 9,3 G\$, soit plus de 55 % de l'enveloppe destinée à l'ensemble du pays. Depuis les années 60, le Québec est un bénéficiaire de la péréquation, mais les montants que nous voyons aujourd'hui sont sans précédents. Comme